



Article scientifique

Article

2018

Published version

Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

En montagne avec le paysage, un laboratoire du bien commun ?

Sgard, Anne

How to cite

SGARD, Anne. En montagne avec le paysage, un laboratoire du bien commun ? In: Les carnets du paysage, 2018, vol. 33, p. 106–119.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:106020>



ANNE SGARD

En montagne avec le paysage, un laboratoire du bien commun ?

Ce qu'il est convenu d'appeler la montagne voit converger tous les usages de l'expression bien commun, au singulier comme au pluriel, avec ou sans majuscule. Les communaux et les modes de gestion collective ont marqué l'histoire des activités agropastorales et des sociétés ; nombre d'espaces de montagne sont érigés au rang de patrimoines devenant symboliquement les biens de tous ; aujourd'hui la mobilisation pour la protection des montagnes tend à en faire un Bien commun (ou public) à l'échelle mondiale. La diversité des échelles temporelles rejoint dans ces processus l'emboîtement des échelles spatiales et sociales. Le paysage est placé au centre de ces modes de désignation et de gestion, en tant que représentation emblématique, ressource, patrimoine, cadre de vie. Collectivement fréquenté, apprécié, représenté, distingué, approprié le paysage est lui-même qualifié de bien commun : de quel bien commun s'agit-il et que signifie cette qualification ? L'expression, dans toutes ses acceptions, rejoint ainsi dans la littérature scientifique et dans le débat public deux concepts constamment associés tant à la montagne qu'au paysage : le patrimoine et l'identité. Qu'est-ce que le bien commun dit de plus, d'autre ? La proposition qui est faite ici est que la montagne, par la convergence des modalités de valorisation, par l'historicité des discours et des représentations, offre un champ pertinent de réflexion sur les interactions entre paysage et (bien) commun.

À partir d'exemples situés dans les Alpes françaises et suisses, limités donc au contexte occidental, ce texte cherche à retracer l'histoire du commun, sous toutes

Anne Sgard, géographe, professeure associée à l'université de Genève, étudie les politiques paysagères et la mobilisation de la thématique paysagère dans la construction des territorialités, en particulier en contexte montagnard.

PAGE PRÉCÉDENTE
Le plateau d'Emparis avec vue sur la Meije (Oisans, France). Site classé et espace Natura 2000 : "Les paysages sont notre bien commun et la préservation du site est l'affaire de tous" écrit à son propos la DIREN/DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

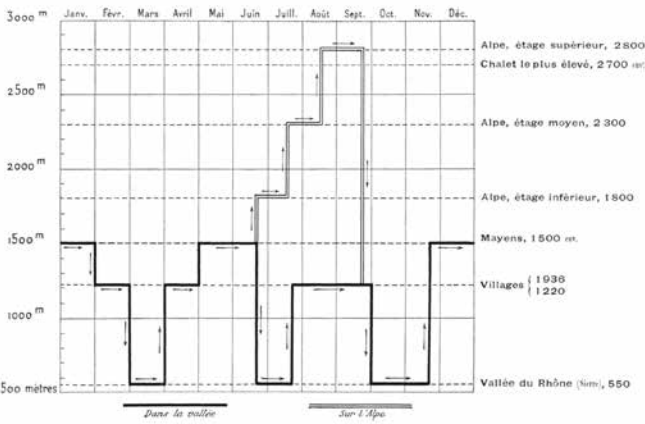
ses formes, dans les discours et les politiques de la montagne, pour y identifier la place du paysage et ce qu’il permet de dire sur le commun – et le différent.

L’HISTOIRE DES COMMUNS, UN DES CARACTÈRES CLÉS DE LA CATÉGORIE MONTAGNE

Toutes les acceptions du bien commun sont présentes et comme exacerbées en montagne. Il ne s’agit pas ici d’essentialiser un espace spécifique, mais de poser quelques points de repère pour mettre en lumière le rôle tout particulier du commun dans l’identification d’un objet montagne et en retour l’intérêt du détour par la montagne pour réfléchir le commun. Ce cadre permet aussi de faire apparaître les liens parfois discrets entre ces usages : ressources communes, communs, biens communs, Bien commun.

Les modes de propriété et de gestion collective des ressources, au sens de “common pool”, occupent une place remarquable et se prêtent à une relecture. Une étude pionnière revient à Jean Bruhnes et Paul Girardin, en 1906, grâce à une monographie extrêmement fouillée du Val d’Anniviers en Suisse¹, où ils insistent sur le rôle structurant des déplacements saisonniers entre les diverses propriétés étagées en altitude, parlant des montagnards “nomades”. Dans un esprit toujours soucieux de comparatisme, ils s’intéressent aux régimes de propriété : “À qui appartient la propriété des alpages ? Est-ce à la commune, comme dans une partie de nos Alpes où les communaux se reconnaissent de suite par leur aspect détérioré et dévasté ? Est-ce à des particuliers comme dans d’autres parties où cette propriété représente parfois une usurpation sur le bien de tous ? Ni aux uns ni aux autres. On retrouve dans Anniviers un mode d’exploitation des alpages par des groupements de propriétaires ou consortages qui semblent avoir été le mode primitif et qui par association réunit les avantages de la propriété privée et de la propriété commune². La question de la propriété commune amène celle de la gestion commune : “Les délibérations ont lieu à l’assemblée du dimanche à l’issue de la messe, ce sont les mêmes hommes qui ici à titre de bourgeois de la commune, là de résidents du village ou de paroissiens ou de Consorts de l’alpe ou du bisse composent les différentes assemblées dont les différentes juridictions s’entrecroisent sans se mêler selon un mécanisme qui nous paraît compliqué et qui leur semble très simple parce qu’ils le pratiquent

1. Jean Brunhes et Paul Girardin, “Les groupes d’habitations du Val d’Anniviers comme types d’établissements humains”, *Annales de géographie*, tome 15, n° 82, 1906, p. 329-352.
2. *Ibid.*, p. 340.



de père en fils. En somme la collectivité des habitants décide en commun et souverainement de tout ce qui intéresse la vallée, les communes et les pâturages³. C’est à propos des réseaux d’irrigation, les “bisses” du Valais, qu’est introduit l’enjeu des modes de délibération au nom de l’intérêt général : “Là comme partout l’irrigation groupant des intérêts très divers et des régions souvent éloignées a suscité l’esprit d’association par le besoin d’une entente commune et fait naître une organisation capable de tenir en respect les intérêts particuliers⁴”.

Dans les mêmes années Philippe Arbos étudie l’économie pastorale en Savoie et en Suisse et évoque également la grande diversité des modes d’appropriation des alpages : “Ce n’est pas le lieu de rechercher l’origine de la propriété des montagnes. Elle est aujourd’hui individuelle ou collective. Dans la vallée de Beaufort, la plupart des montagnes appartiennent à des particuliers; dans les Préalpes et la Tarentaise, à des communes ; ailleurs enfin à des sociétés : communiers de Taninges, Consorts de Chamonix⁵”. Mais de son point de vue les propriétés collectives sont des archaïsmes néfastes entraînant surcharge pastorale et dégradations : “Ainsi s’aggravent les difficultés dont souffrait déjà l’économie alpestre et dont certaines, non les moindres, tiennent aux modes de propriété [...]. [Les alpes collectives] ont des statuts archaïques, qui non seulement les grèvent de servitudes, mais donnent sur elles des droits abusifs à des usufruitiers trop nombreux. Elles sont ainsi l’objet d’une véritable économie destructive qui se manifeste notamment par la surcharge pastorale⁶” ; il les condamne dans des termes assez proches de ceux de Garrett Hardin, à propos de la “tragédie des communs⁷”.

À GAUCHE
Alpage de Roselend avant le barrage (années 1910). Le 23 août 1949, le conseil municipal a voté la vente des 121 hectares communaux de Roselend. La propriété collective des alpages a largement facilité dans toutes les Alpes la vente ou la location de vastes espaces d’alpage à EDF ou aux domaines skiables.
À DROITE
“Migrations des Anniviards suivies mois par mois”, illustration proposée par Jean Bruhnes et Paul Girardin, *Annales de géographie*, 1906.

3. *Ibid.*, p. 345.
4. *Ibid.*, p. 347.
5. Philippe Arbos, “L’économie pastorale dans quelques vallées savoyardes”, *Recueil des travaux de l’institut de géographie alpine*, tome 1, n° 1, 1913, p. 54.
6. Philippe Arbos, “L’économie pastorale en Suisse”, *Recueil des travaux de l’institut de géographie alpine*, tome 4, n° 3, 1916, p. 360.
7. Garrett Hardin, “The Tragedy of Commons”, *Science*, vol. 162, 1968, p. 1243-1248.



Photo du bisse de Savièse en 1934, tirée de Patrick Vernez, Le Torrent-Neuf ou bisse de Savièse, Magro Sa, Savièse, 2000.

Alpages et réseaux d’irrigation sont deux types de communs souvent analysés ; il faut aussi citer les forêts qui suscitent nombre de travaux durant tout le XIX^e siècle autour des grands débats sur l’application du Code forestier et, à la fin du siècle, sur la dégradation des sols et la politique de restauration des terrains de montagne. Dans ces travaux, les régimes de propriété sont reliés aux spécificités du milieu naturel, selon diverses relations de causalités. C’est le cas notamment chez Brunhes qui évoque un principe englobant, le

“principe de la poursuite du soleil”, organisant la vie en montagne. Le lien est également fait entre ces modes collectifs d’occupation et de gestion de l’espace et l’habitat, les techniques, les structures familiales, la vie quotidienne, les formes de solidarité. La géographie vidalienne qui a exploré en détails ces “genres de vie” côtoie ici l’histoire mais aussi les premiers travaux en ethnographie⁸. Au-delà des jugements sur l’efficacité de ces modes de gestion, l’impression qui domine ces écrits est que ces communs appartiennent à une “civilisation alpestre” en train de disparaître.

CES FORMES ANCIENNES SONT AUJOURD’HUI REVISITÉES

Les travaux d’Elinor Ostrom sur le gouvernement des communs ont relancé, dès les années 1990, les études sur des formes anciennes de gestion collective, leurs survivances et leur potentielle adéquation à l’économie actuelle des régions de montagne⁹. Ainsi, Giangiacomo Bravo et Beatrice Marelli, en 2008, examinent plusieurs exemples de gestion collective des réseaux d’irrigation dans les Alpes italiennes, selon le modèle de l’analyse institutionnelle, pour en évaluer la durabilité. Ces modes de gestion traditionnels proposeraient-ils des solutions “modernes” aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux actuels ? Ils concluent sur la pérennité de ces organisations et soulignent l’importance des relations sociales et des systèmes de valeurs : “Notre analyse empirique a permis d’établir une relation positive entre la viabilité de l’organisation institutionnelle et la présence d’un vaste ensemble de valeurs partagées par les membres de la communauté, permettant aux groupes de surmonter les difficultés de gestion propres aux ressources

8. Citons notamment les études d’Arnold van Gennep, et l’immense travail de collecte d’objets représentant les cultures matérielles par Hyppolite Meyer ou Eugénie Goldstein au tout début du XX^e siècle.
9. Elinor Ostrom (1990), trad. fr., *La Gouvernance des communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boeck, Bruxelles, 2010.

communes¹⁰”. En 2014, Corinne Eychenne et Lucie Lazaro observent la persistance des organisations collectives dans la gestion des estives pyrénéennes, dans un environnement profondément transformé : il n’est plus question de surcharge pastorale mais de difficile maintien de l’activité d’élevage face à la concurrence des usages, notamment touristiques, et des valeurs : “Dans ce contexte, la référence aux droits d’usage évoquée précédemment joue un rôle symbolique de tout premier ordre car elle permet aux éleveurs de mobiliser l’historicité des pratiques et des modes d’appropriation comme facteur de légitimité sur les espaces d’altitude dans un contexte de multi-usages¹¹.”

Au fil de cette relecture des communs, le paysage intervient sous différentes formes ; ici, il n’est plus seulement la dimension visible de l’occupation de l’espace, selon la lecture classique, mais devient dans les analyses plus économiques tantôt une ressource pour le tourisme, tantôt un service environnemental, tantôt une aménité produite par le pastoralisme. Le développement du tourisme, qui transforme les espaces de montagne en espaces de loisirs, mais aussi, dans le même temps, en espaces à protéger, tend à ériger “la montagne” en un vaste espace public de récréation ouvert à tous. Cela entraîne des conflits d’usages et de valeurs nouveaux. Le paysage devient le moteur, l’emblème et le produit de ces transformations.

LES BISSES VALAISANS

Un exemple intéressant est fourni par les “bisses” valaisans, déjà évoqués par Jean Bruhnes. Bernard Crettaz se penche dès 1995 sur l’engouement pour cet objet, à travers “une dialectique de modernisation et d’archaïsation¹²”. Il rappelle l’intérêt des visiteurs, dès la fin du XIX^e siècle, pour cette curiosité, déjà qualifiée de pittoresque, et il cite un article paru en 1920 dans *L’Écho des Alpes*, revue du Club alpin suisse, qui qualifie le bisse d’“ornement du paysage”. Ces systèmes d’irrigation sont en grande partie encore fonctionnels de nos jours (prises d’eau et collecteurs, rigoles et canaux, aménagements en lauzes, en bois ou creusés dans la roche, aqueducs, écluses, fontaines, etc.) et sont largement inventoriés, restaurés, protégés, valorisés¹³. Un musée leur est consacré à Sion et des itinéraires de randonnée balisés, avec panneaux explicatifs, permettent la découverte des réseaux ; les

10. Giangiacomo Bravo et Beatrice Marelli, “Ressources communes”, *Revue de géographie alpine / Journal of Alpine Research* [revue en ligne], n° 96-3, 2008, page ?, <http://rga.revues.org/524>.
11. Corinne Eychenne et Lucie Lazaro, “L’estive entre « biens communs » et « biens collectifs »”, *Revue de géographie alpine / Journal of Alpine Research* [revue en ligne], n° 102-2, mai 2014, p. 5, <http://rga.revues.org/2297>.
12. Bernard Crettaz, “Autour du bisse”, *Annales valaisannes : bulletin trimestriel de la Société d’histoire du Valais romand*, 1995, p. 18.
13. Emmanuel Reynard, “L’irrigation par les bisses en Valais”, *Annales valaisannes : bulletin trimestriel de la Société d’histoire du Valais romand*, 1995, p. 47-64, et *L’Utilisation touristique des bisses du Valais (Suisse)*, Institut de géographie-Université de Lausanne, 2005.



Extrait du dépliant “Les bisses du Valais. Intarissables sources de vie”, présentant les itinéraires de randonnée, publié par le canton du Valais.

la montagne tant productives que récréatives et patrimoniale. Si l’objectif de four-niture et de répartition d’une ressource est encore opérationnel, les dimensions esthétiques et symboliques ont largement pris le dessus. La place et le rôle du paysage se renforcent, passant d’une qualité pittoresque mineure à un processus de syncrétisme où le paysage, au même titre que l’eau et la montagne, devient un bien commun ; il sert la mise en récit d’un mythe fondateur, la mise en scène d’une ressource et l’expérience sensible. Cela s’inscrit en outre dans le contexte de promotion du développement durable qui est en lui même une forme de patrimo-nialisation globale au nom du Bien commun de l’humanité actuelle et à venir.

INTRICATION DES MODES DE PROPRIÉTÉ ET DE PROTECTION

Il résulte de cette histoire et des fonctions actuelles de la montagne que les espaces de montagne européens sont constitués d’une complexe association de modes de propriété et d’usages, produits et sources de représentations sociales souvent contrastées. Le touriste qui contemple un panorama, suit un itinéraire de randonnée ou descend un versant à ski, traverse et parcourt du regard une multitude de “biens”

dont il ignore les limites et les propriétaires : parcelles ou bâtiments privés, forêts privées ou communales, alpages collectifs de “petite” ou “grande montagne”, consor-tages, alpages concédés par baux aux domaines skiables, espaces communaux de haute altitude... sur lesquels s’applique une diversité de régimes de protections (sites classés, réserves naturelles, parcs naturels...). Le statut particulier de la montagne l’érige globalement en espace public, consacré aux loisirs des citoyens qui refusent dès lors de voir leur liberté contrainte par des clôtures ou des interdictions.

La protection et la patrimonialisation des paysages ont accompagné depuis le XIX^e siècle la découverte et l’exploitation touristique des montagnes, au sein de la traditionnelle trilogie naturelle: faune-flore-paysage, fondement par exemple de la création des parcs nationaux français. Aujourd’hui, en France, une majorité des parcs naturels se situe en régions de montagne et la plupart des régions de montagne bénéficient d’un statut d’espace protégé, voire de plusieurs superposés. Il s’y ajoute des objets représentatifs des activités agro-pastorales traditionnelles (habitat, outils, “petit patrimoine rural”, etc.) et un patrimoine immatériel (techniques, savoirs locaux, pratiques, organisations collectives, etc.). André Micoud a du reste proposé d’appeler bien commun ce patrimoine : ce qu’une société choisit collec-tivement de transmettre aux générations futures¹⁴. Au sein de cette patrimoniali-sation qui embrasse bientôt l’ensemble des dimensions de la vie sociale, le paysage est chargé d’assurer la cohérence, l’ancrage territorial et la vitrine. Vis-à-vis de ce paysage patrimoine, très présent dans les politiques publiques, que peut apporter un paysage qualifié de bien commun ? Une première réponse peut être apportée à ce stade : le (bien) commun, on l’a vu, questionne la gestion, les usages, et met ainsi l’accent sur les acteurs de la désignation plus que l’objet, sur les modalités d’identification collective de ce commun. Plus qu’un héritage c’est un “construit à partir d’éléments légués, puis ajustés, retravaillés, relus en fonction des injonctions du présent, construit aussi à partir d’éléments inédits, émergents¹⁵”.

LA MONTAGNE, UN BIEN COMMUN GLOBAL ?

À quelles échelles se repère cette construction ? La montagne offre là aussi un champ pertinent d’investigation. Le cas des bisses est centré sur l’échelle micro. Bernard Debarbieux et Martin Price ont analysé l’émergence de la montagne comme



À GAUCHE
Rigoles dans les alpages, Saint-Luc, Val d’Anniviers.

À DROITE
Valorisation patrimoniale du bisse à Grimentz, Val d’Anniviers

14. André Micoud, “Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises”, *Ethnologie française*, n° 1 (vol. 34), 2004, p. 13-22. .../...

.../...

15. Anne Sgard, "Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun", *Développement durable et territoires* [revue en ligne], vol. 1, n° 2, septembre 2010, p. 11, <http://developpementdurable.revues.org/8565>.

16. Bernard Debarbieux et Martin Price, "Representing Mountains : From Local and National to Global Common Good", *Geopolitics*, vol. 13, n° 1, 2008, p. 148-168.

17. *Ibid.*, p. 158.

bien commun global, au même titre que l'Antarctique ou les forêts tropicales¹⁶. Si l'anglais utilise le terme de "global common good", on parlera plutôt en français de bien public global. Ils montrent comment ce processus est repérable depuis le XIX^e siècle et s'est accéléré à partir de la Conférence de Rio de 1992. Le "chapitre 13" de l'Agenda 21 est en effet consacré à la montagne et marque le passage des préoccupations pour les espaces et sociétés de montagne à l'échelon mondial. Créée en 2002, l'"Année internationale de la montagne" témoigne de ce changement d'échelle et de la production d'une culture scientifique commune¹⁷ ; au-delà des diversités régionales et nationales, mais sans les gommer, "la montagne" en tant que catégorie se dessine et des politiques environnementales internationales la consacrent. Les auteurs utilisent l'expression de "glocal common good" pour désigner ce processus.

Les représentations paysagères jouent un rôle majeur au long de ce processus, dès le XVIII^e siècle avec l'engouement des élites européennes, et au cours du XX^e siècle par la production et la diffusion d'une abondance de figures paysagères dans un monde globalisé. Celles-ci mettent en lumière les enjeux de ce commun global : allons-nous vers la mondialisation de figures stéréotypées, héritières des modèles occidentaux ? Ou est-ce que le processus permet la reconnaissance des singularités culturelles ?

UNE LECTURE POLITIQUE DU PAYSAGE ET DU COMMUN

Communaux, ressources communes, bien commun patrimonial, Bien commun, bien public global, toutes les acceptions du commun se sont succédé et toutes mettent en jeu le paysage. Elles font écho aux enjeux actuels : mondialisation, changement climatique, développement durable et, au fil des analyses, actualisent le commun. Elles montrent aussi que, au-delà des enjeux de propriété, de gestion et d'exploitation de la ressource, au-delà donc des champs de l'économie et du droit, le rapprochement entre paysage et bien commun questionne les valeurs collectives, la légitimité des usagers, la reconnaissance des droits, la détermination de l'intérêt général. Le champ est dès lors politique et c'est tout l'intérêt de ce questionnement. Le paysage entre difficilement dans les classifications des biens proposées par les économistes ou juristes justement parce que le regard ignore les régimes de propriété pour revendiquer un accès et un droit à l'appropriation

symbolique pour tous¹⁸. L'identification de "biens communs paysagers", au sens d'objets, de composantes paysagères ou d'espaces que l'on pourrait distinguer de leur contexte pour leur accorder ce statut, se révèle en revanche délicate¹⁹ : quels peuvent être les critères et qui est légitime à le faire ? Reprenons notre proposition pour la préciser : mettre l'accent sur les acteurs et s'intéresser au commun plus qu'au bien, à travers la diversité des mobilisations de la thématique paysagère : "Privilégier le commun signifie s'intéresser au collectif qui construit un paysage, quel qu'il soit, dans l'accord ou la controverse, et cherche à concevoir une gestion commune, au nom d'un intérêt général²⁰." Cela déplace l'attention du spectacle vers les usagers, leurs pratiques, leurs organisations, loin de tout forme de naturalisation du paysage²¹. On retrouve ici la préoccupation de l'analyse institutionnelle d'Elinor Ostrom qui a "introduit la dimension fondamentale des institutions dans la gestion des communs, en soulignant que ce n'est pas tant la qualité intrinsèque du bien qui peut déterminer sa nature que le système organisé de gestion qui institue une activité comme un commun²²".

Cette approche politique du paysage peut s'appuyer sur la Convention européenne du paysage (CEP), même si l'expression "bien commun" n'y figure pas explicitement. En affirmant que le paysage "participe de manière importante à l'intérêt général", en appelant les pays signataires à "mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés²³", la CEP fait du paysage l'affaire de tous et s'inscrit dans une recherche de démocratie locale. Elle contribue ainsi à extraire le paysage de sa matrice traditionnellement conçue autour d'une patrimonialisation "top down" des paysages dits remarquables, pour s'intéresser à la gestion quotidienne du paysage ordinaire. Elle contribue à faire du paysage un objet et un outil de politiques publiques.

Revenons à la montagne. La CEP vient bousculer les logiques habituelles de prise en compte du paysage, et la préoccupation croissante pour les paysages ordinaires est particulièrement fructueuse pour dénaturer le paysage de montagne, déplacer le regard et penser le paysage quotidien des habitants, pour envisager d'autres formes d'intervention que la seule protection : fonds de vallées, versants péri-urbains, vallons enrésinés, passage de lignes à haute tension, friches industrielles ou touristiques, autoroutes et tunnels, etc. Il s'agit de regarder au-delà des limites des sites classés, au pied des sommets emblématiques, dans les coulisses

18. Bernard Coriat (dir.), *Le Retour des communs – La crise de l'idéologie propriétaire*, Les liens qui libèrent, Paris, 2015.

19. Pierre Donadieu, *Paysages en commun. Pour une éthique des mondes vécus*, Presses universitaires de Valenciennes, "Contrées & Concepts", Valenciennes, 2014.

20. Anne Sgard, Sophie Bonin, Hervé Davodeau, Pierre Dérioz, Sylvie Paradis et Monique Toublanc, "Construire en commun par le paysage", article soumis à *Espaces et sociétés*, avril 2017.

21. Stéphane Nahrath, "Bien commun", *Dictionnaire de la pensée écologique*, PUF, Paris, 2015.

22. Pierre Dardot et Christian Laval, "Du public au commun", *Revue du MAUSS* 2010/1 (n° 35), 2010, p. 117.

23. Conseil de l'Europe, *Convention européenne du paysage*, Florence, 2000.

des stations de ski. Ou regarder différemment les sites classés et se rappeler que le paysage remarquable des uns est le paysage quotidien des autres. Quel paysage avons-nous en commun ?

Le paysage abordé en tant que bien commun implique de découper le périmètre non du site, mais de ce commun : quel collectif ? Quelle échelle ? Quelles valeurs communes ? Quelle légitimité à le dire ? Quel projet ? Quelle gouvernance ? Le bien commun est une catégorie à remplir par l’usage, la négociation, le conflit²⁴. Le paysage permet (voire nous y oblige) de sortir des mailles administratives et des découpages politiques institutionnels pour envisager d’autres logiques d’intervention.

**CONFLITS D’USAGES, CONFLITS DE REPRÉSENTATIONS,
CONFLITS D’IDENTIFICATION**

Le paysage est mobilisé pour exprimer bien plus qu’un regard sur un lieu ; on le voit instrumenté lors de controverses, de conflits, de débats publics, pour exprimer un collectif, une appartenance. Le rôle des figures paysagères dans la construction des nations européennes, notamment au XIX^e siècle, a été mis en lumière par François Walter²⁵ ; elles sont depuis sans cesse renégociées. Les votations suisses sont des moments intéressants pour analyser les contextes et les registres de ces mobilisations. Ainsi en 2012 a eu lieu une votation à l’échelon fédéral pour limiter les résidences secondaires à 20 % de la surface communale ; l’initiative populaire “Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires” a été acceptée à une courte majorité²⁶. La préservation du paysage a été largement mise en avant lors de la campagne, témoignant une fois encore du poids de l’argument paysager dans le débat public suisse.

Plus intéressante pour notre propos est la géographie du vote²⁷. Ce vote partage le pays en deux : la Suisse des villes et des plateaux favorable et la Suisse des Préalpes et des Alpes globalement opposée à cette limitation, avec les taux de refus maximum en Valais. Le débat, très vif lors de la campagne, a opposé des argumentaires fondés sur la préservation des paysages emblématiques, des milieux fragiles, le refus du mitage et de l’artificialisation, aux thèmes du développement touristique, de l’emploi, du maintien de la population : deux idées du dynamisme montagnard. Si l’attachement aux paysages alpins n’est jamais discuté, il se traduit par des

formes d’identification contrastées. Le débat s’est aussi focalisé sur la légitimité de la votation : cette décision visant l’aménagement communal doit-elle être tranchée à l’échelon national ou relève-t-elle de la responsabilité locale ? À quelle échelle se décide l’intérêt général ? Les cantons montagnards, et notamment le Valais, ont vigoureusement contesté la légitimité même du vote, au nom de leur autonomie. Cette votation a montré, derrière l’apparent consensus sur les fondements alpins de l’identité suisse, “l’impossible bien commun²⁸”.

Cet exemple illustre la complexité du paysage abordé en tant que bien commun : selon les échelles, les contextes, les jeux d’acteurs et les rapports de pouvoir, sont travaillées des figures paysagères, porteuses de valeurs différentes, voire inconciliables. Le paysage en commun n’est en rien un patrimoine consensuel et figé dans des périmètres bien découpés, il est fluctuant, toujours réactualisé, renégocié. Les conflits s’inscrivent en outre dans un contexte de fragilisation des économies et des sociétés locales : face aux effets du changement climatique, à la mondialisation, aux nouvelles formes de mobilité, à la mise en compétition des territoires, aux fractures sociales, les tentations de fermeture et de repli se multiplient.

Si ces conflits de représentation et d’identification sont très lisibles aux échelons de la vie politique nationale, l’échelle fine fait apparaître des situations intéressantes de mobilisations. Là encore les espaces montagnards présentent des caractéristiques originales notamment en termes de régimes de visibilité. Les oppositions de versant font par exemple que le paysage vu et approprié depuis un versant est marqué par les aménagements faits par les occupants du versant d’en face : comment se vivent au quotidien ces vis-à-vis ? On peut multiplier les exemples de ce type, qui tendent à exacerber des conflits d’usages et de visibilité : entre haut et bas, entre étages de versant, entre intérieur et extérieur de massif, les effets de cloisonnement et de perspectives, de focalisation du regard sont accentués par le relief : comment cela est-il vécu, objectivé, géré, arbitré par les habitants et les décideurs ?

Rue de Bersat à Reigner-Esery, 27 avril 2015. Photographie extraite de l’Observatoire des paysages de la Haute-Savoie, créé par le CAUE. Cet Observatoire a choisi de privilégier les paysages ordinaires, cadre de vie quotidien des habitants ; certaines de ces photographies sont reconduites périodiquement pour suivre les évolutions en cours.



28. Bernard Debarbieux, “Le paysage alpin, impossible bien commun de la Suisse et des Suisses ?”, *Revue de géographie alpine / Journal of Alpine Research* [revue en ligne], hors-série, 2013, <http://rga.revues.org/2285>.

24. Anne Sgard, “Le paysage dans l’action publique : du patrimoine au bien commun”, *op. cit.*, p. 9.

25. François Walter, *Les Figures paysagères de la nation. Territoire et paysage en Europe (XVI^e-XX^e siècle)*, EHESS, Paris, 2004.

26. *Revue de géographie alpine / Journal of Alpine Research*, dossier hors-série, “Le 11 mars 2012 en Suisse : limiter les résidences secondaires, les enjeux d’une votation”, 2013, <http://rga.revues.org/1861>.

27. Martin Schuler et Pierre Dessemondet, “Le vote suisse pour l a limitation des résidences secondaires”, *Revue de géographie alpine / Journal of Alpine Research* [revue en ligne], hors-série, 2013, <http://rga.revues.org/1868>.

QUE FAISONS-NOUS AVEC LE PAYSAGE ?

La proposition qui est faite ici est que l’engouement pour le bien commun et ses déclinaisons rhétoriques répond à un besoin de conjurer les dérives du discours identitaire. On a vu comment le paysage est mobilisé pour construire, exprimer, circonscrire et justifier des appartenances territoriales, individuelles ou collectives. Il a cela de particulier qu’il s’inscrit dans le temps long des mémoires collectives et individuelles et de l’histoire des territoires²⁹. Pour un collectif, désigner “ses” paysages lui permet de sélectionner des composantes matérielles, des pratiques, des valeurs collectives, et d’en composer une image dans laquelle il se reconnaît. C’est donc la performativité du discours sur le paysage qui est questionnée : comprendre comment et dans quelle mesure dire ce qui fait commun par l’entremise du paysage permet de se construire comme collectif et se distinguer d’autrui. Le paysage ne possède pas une identité essentialisée, il est mobilisé par un individu ou un collectif comme matériau de construction et d’expression d’identités et d’altérités, pour dire “ce paysage, c’est moi/nous”, pour construire l’accord mais aussi l’exclusion. Il a par exemple été abondamment utilisé lors d’une autre votation suisse en 2009 portant sur l’autorisation de construire des minarets ; le parti populiste à l’origine de cette initiative a abondamment utilisée sur ses affiches un paysage suisse stéréotypé pour justifier de l’impossibilité d’y intégrer des minarets.

Associer le paysage à la recherche du bien commun serait donc pour ces nombreux et divers acteurs que l’on voit aujourd’hui utiliser l’expression (partis politiques, élus, collectivités territoriales, parcs régionaux, services administratifs, professionnels du paysage et de l’aménagement, associations, organisations professionnelles, habitants...) un moyen de se démarquer d’une posture associant par essence un territoire, ses habitants et des paysages spécifiques. “La locution elle-même est vite devenue un signe de ralliement, sinon une bannière”, relèvent Dardot et Laval³⁰. Formuler les enjeux en termes de bien commun oriente le débat vers l’espace public, malgré son éventuelle abstraction, vers ses usages, ses règles, les conditions de son partage, plutôt que vers les lieux volontiers mobilisés par le discours sur l’identité. La menace qui pèse sur le paysage est ici la privatisation, l’exclusion, l’obstacle au regard ou à la circulation. Par l’appel à l’intérêt général, ces acteurs revendiquent un paysage du vivre ensemble plutôt que du repli

29. Serge Briffaut, *Naissance d’un paysage : la montagne pyrénéenne à la croisée des regards ; XVI^e-XIX^e siècle*, CIMA-CNRS, Université de Toulouse II, 1994.

30. Pierre Dardot et Christian Laval, *Commun. Essai sur la révolution du XXI^e siècle*, La Découverte, Paris, 2014.

identitaire ; cela signifie notamment construire un discours et une action qui permettent la pluralité des lectures et des pratiques et accepte la transformation tant des composantes matérielles que des valeurs et des normes qui président à leur interprétation.

POUR CONCLURE

Au fil de ces situations montagnardes, on voit se rencontrer paysage, patrimoine et identité, gravitant dans la vaste thématique du commun et du bien commun. L’exemple des bisces valaisans a montré la diversité des formes que peut prendre le commun à travers le paysage et que le paysage permet dès lors d’explorer : mémoire et projet, iconographies et discours, aménagements et inscriptions dans les lieux, pratiques et expériences sensorielles. De la confrontation entre bien commun et patrimoine, il ressort que le questionnement sur le paysage (en tant que) bien commun, s’il ne néglige pas les temporalités, l’histoire et les mémoires – l’objet montagne le montre bien – tend à privilégier les perspectives à venir et les enjeux de durabilité : quel paysage voulons-nous demain ? La thématique du bien commun confirme sa pertinence pour le chercheur qui observe les acteurs, analyse ce qu’ils disent et font du paysage ; mais à quoi sert-elle, quelle rôle a-t-elle au sein du projet et de l’action dans les territoires ? Comment expliquer cet engouement pour le bien commun, qu’il s’attache au territoire, à la ville, aux ressources, à la connaissance, au paysage ? Dans ces projets la thématique du bien commun accompagne une posture éthique affirmée, un engagement vers des démarches plus participatives, la recherche d’approches renouvelées de la propriété et du contrat et, au-delà, de la démocratie. Cette revendication se veut fédératrice, prospective, innovante. Dans les contextes montagnards, la revendication du bien commun s’insère dans un débat sur les modèles de développement, sur la durabilité, sur les rapports entre ville et montagne et sur la place d’une nature que l’on veut à la fois préservée et accessible. Le paysage trouve sa place à l’articulation du sensible et du politique, de l’environnemental et du social, de la transmission et de la création et offre un champ de mise en œuvre des démarches et outils de médiation.